## M. Nielsen: C'est simplement là le montant du déficit.

M. Mayer: Non seulement c'est beaucoup d'argent que douze milliards de dollars lorsqu'il s'agit de l'emprunter, mais c'est aussi beaucoup d'argent au regard de toutes les dépenses du gouvernement.

Le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a parlé des Américains et de leur budget. En 1979, les Américains avaient un budget d'un peu plus de 600 milliards de dollars et un déficit de 29 milliards. Ce montant qu'ils ont dû emprunter équivaut à peu près à 5 p. 100 de toutes leurs dépenses.

Voici comment cela se compare à la situation au Canada. Le gouvernement compte dépenser environ 54 milliards de dollars durant l'année financière en cours. On nous apprend que ce budget sera déficitaire de 14 milliards, ce qui veut dire que nous percevrons approximativement 40 milliards de dollars auprès des contribuables. Sans parler de l'intérêt que le gouvernement devra payer au titre de la dette antérieure du gouvernement, et qui représente un montant d'environ 10 milliards. Or donc, sur \$4 que le gouvernement percevra auprès des contribuables canadiens, il devra en réserver 1, soit 25 p. 100, pour payer les intérêts accumulés de la dette antérieure.

Ce genre de dépense ne finance aucun nouveau programme. Elle ne finance pas non plus aucun programme de soins médicaux ni n'augmente les pensions accordées à ceux qui en ont besoin. Elle ne sert à acheter aucun nouvel avion de combat. Elle n'accomplit rien de ce que les gens attendent de leur gouvernement, elle ne sert qu'à payer les intérêts sur la dette accumulée à cause de la mauvaise administration passée. Je trouve incroyable que nous puissions avoir la légèreté d'accorder au gouvernement le pouvoir d'emprunter des sommes aussi énormes sans l'obliger à rendre des comptes sur l'usage qu'il veut en faire ni examiner la façon dont il gère l'économie depuis dix ou douze ans.

Mon préopinant a aussi parlé de l'humilité dans la victoire et de la fierté dans la défaite. A mon avis, le gouvernement actuel est bien loin d'assumer humblement la victoire; il faudrait plutôt parler d'arrogance dans la victoire. Si le gouvernement avait ne serait-ce qu'une ombre d'humilité, il nous dirait volontiers comment il entend dépenser l'argent des emprunts qu'il nous demande d'approuver, et il présenterait un budget.

Je crois qu'il convient parfaitement de parler de chèque en blanc à propos de ce pouvoir d'emprunt. On a eu recours à beaucoup d'exemples à la Chambre pour tenter de traduire ces milliards de dollars en chiffres que le simple citoyen puisse comprendre. Je crois que les milliards ne veulent pas dire grand-chose pour le commun des mortels, car c'est un chiffre si énorme qu'il perd toute signification. Pour se mettre à la portée du citoyen ordinaire, disons que cela représente \$500 pour chaque homme, femme et enfant dans tout le Canada. Dans le cas d'une famille de quatre personne, c'est donc dire que l'on nous demande d'approuver une dette de \$2,000 pour cette famille.

Je me plais à croire que je suis originaire d'une région très hospitalière. Nous sommes fiers de notre tradition d'hospitalité. Cependant, je suis sûr que celle-ci aurait ses limites si un jour un vendeur ou un inconnu stationnait dans notre entrée,

## Pouvoir d'emprunt-Loi

frappait à la porte, se présentait et nous disait que tout en étant certain que nous le connaissions pas, il voulait emprunter \$2,000. En outre, il ne nous dirait pas quel usage il ferait de cet argent ni comment il nous rembourserait; rien, sinon qu'il voulait emprunter \$2,000. Si nous étions dans cette situation, je suis sûr que, malgré tout notre sens de l'hospitalité, nous chasserions cet individu de chez nous. Or, c'est exactement ce que le gouvernement nous demande.

En réfléchissant à cette situation, je pense que ce pauvre type mériterait notre pitié et notre aide, et il n'est pas dit que nous n'aurions pas un peu de compassion pour lui, du moins dans ma région. Quoi qu'il en soit, c'est ce qui se passe quand le gouvernement nous demande d'approuver ce genre d'emprunt. Pour les gens que je représente à Portage-Marquette, cela équivaut environ à 40 millions de dollars. Je ne vois vraiment pas comment je pourrais faire face à mes commettants et leur avouer que j'ai été parfaitement heureux de rester assis et que je ne me suis nullement senti obligé de prendre la parole pour m'opposer à ce qu'on leur assène une dette de 40 millions. J'assume mes responsabilités avec sérieux et modération. Pour moi, cela équivaut à me lever et à refuser d'approuver un emprunt considérable sans être au courant de l'usage qu'on en fera.

J'en viens maintenant à une remarque qu'a faite le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) et qui figure dans le hansard du 2 juin, à la page 1670. A la fin de son discours, il a dit:

## • (1630)

Je pense que le moment est venu pour nous d'adopter ce bill et de poursuivre les travaux de la Chambre, c'est-à-dire de passer à d'autres mesures d'une extrême importance. Il faut mettre fin aux tactiques d'obstruction que l'on a utilisées, que l'on utilise ce soir et qu'on utilisera demain pour empêcher l'adoption de ce bill juste et honnête, ce bill qui demande un pouvoir d'emprunt tout comme ceux que les ministres des Finances de tous les gouvernements précédents ont présentés. Je pense que nous devrions accélérer l'étude de ce bill, l'adopter et passer à autre chose

Le secrétaire parlementaire devrait avoir honte d'avoir fait une déclaration de ce genre. Je suis content de constater qu'il est ici. Il a dit que dans l'intérêt des contribuables canadiens, nous devrions passer à d'autres mesures extrêmement importantes. C'est faire preuve d'inconscience que de laisser entendre qu'un emprunt de 12 milliards de dollars n'est pas important pour les contribuables canadiens. Le secrétaire parlementaire devrait tourner sa langue sept fois dans sa bouche avant de faire des déclarations pareilles.

On a beaucoup parlé de la folie dépensière du gouvernement. Je voudrais vous citer un extrait du rapport du vérificateur général du Canada déposé à la Chambre des communes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979. A la page 12 dudit rapport, M. Macdonell dit combien il nous est difficile de rendre des comptes à nos électeurs tout comme pour le gouvernement de rendre compte de ses actes envers la population canadienne à moins qu'elle ne soit informée. C'est l'endroit de son rapport où il nous dit à quel point il est important de disposer de renseignements et je cite:

La clé de l'imputabilité est . . . , tout simplement l'information—l'ouverture avec laquelle une personne ou un organisme fonctionne, ainsi que l'accès à l'information par les personnes de l'extérieur qui sont en mesure d'agir, si nécessaire, et les façons de choisir, de traiter et d'utiliser l'information pertinente.